

# COMMUNE DE LA BRILLAZ - ASSEMBLÉE COMMUNALE

## PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 14.12.2011 - N°: 10 / 2011

Présidence	Beatrix Guillet
Secrétaire	Bernadette Frossard
Lieu	Salle paroissiale, Onnens
Début de la séance	20:00
Fin de la séance	21:30

**Scrutateurs:** M. Dominique Baudois  
M. Raphaël Dévaud

**Présences:** 38 citoyennes et citoyens

**Excusés:** Mme Mettraux Sandrine, MM. Despont Constant, Mesot Romuald, Mettraux Claude, Morel Bertrand et Ruppen Antoine

**Invité:** M. Thierry Ackermann, ingénieur-conseil communal

L'Assemblée communale a été légalement convoquée par une insertion dans la Feuille officielle No. 47 du 25 novembre 2011, un affichage aux piliers publics et une circulaire tous-ménages insérée dans l'information communale. L'art. 12 de la LCo est donc respecté. L'Assemblée communale est présidée par la syndique. Aucun participant n'ayant de remarque à formuler sur le mode de convocation, la présidente déclare que l'Assemblée communale peut délibérer valablement.

**La présidente** salue les citoyennes et les citoyens et les remercie de leur participation. Elle demande si l'Assemblée communale a des questions ou souhaite faire des remarques à propos de l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée; elle invite l'Assemblée communale à approuver l'ordre du jour.

**L'Assemblée communale approuve à l'unanimité.**

### 10.1. Ordre du jour

#### 1. Promotion des nouveaux citoyens

#### 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 7 septembre 2011

(ne sera pas lu ; il est inséré dans l'Information communale)

#### 3. Budget 2012 (disponible à l'administration communale et sur le site [www.labrillaz.ch](http://www.labrillaz.ch))

##### 3.1. Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement

- 3.2. Rapport de la commission financière
- 3.3. Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement

- 4. Autres informations d'ordre financier**
- 5. Modification du règlement du personnel communal**
- 6. Divers**

## **10.2. Promotion de nouveaux citoyens**

### **Point 1 - Promotion des nouveaux citoyens**

**La présidente** cite les noms des citoyens ayant atteint leur majorité entre la dernière et la présente assemblée communale; bien qu'ils aient été invités à participer à la présente assemblée; aucun d'entre eux n'est présent.

Elle informe que le conseil communal a décidé, pour le futur, d'intensifier le contact avec les nouveaux citoyens avant l'assemblée communale, ceci afin de les inciter à prendre part à l'assemblée communale à laquelle ils sont personnellement conviés. Un livre sur l'année de leur naissance et de leur majorité leur sera offert.

## **10.3. Procès-verbaux**

### **Point 2 - Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 7 septembre 2011**

La parole n'est pas demandée.

**L'Assemblée communale approuve à 37 oui, 0 non et 0 abstention.**

## **10.4. Budget annuel**

### **Point 3 - Budget 2012**

#### **3.1. Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement**

##### **Budget de fonctionnement**

**La présidente** informe que le budget sera présenté de manière un peu différente; en effet, compte tenu que tous les détails ont déjà été fournis via l'Information communale, chaque poste n'est pas passé en revue ou plus sommairement. Néanmoins, elle fournit des compléments d'information concernant plusieurs postes. Si l'Assemblée communale le souhaite, le détail des comptes peut être affiché. **La présidente** tient également à préciser que plusieurs postes ont été difficiles à évaluer étant donné qu'ils sont en lien avec des éléments qui sont encore inconnus en l'état (certains points en rapport avec la nouvelle école, l'avenir des salles de classe à Onnens, ...). Autre difficulté : les charges liées; le conseil communal se rend compte que les charges liées sont conséquentes pour le budget communal. Elles concernent les domaines de la santé, de l'assistance, de l'école, mais aussi des routes. Ces charges augmentent chaque année et le conseil communal n'a pas ou très peu d'influence sur celles-ci. Le budget de fonctionnement présente un résultat bénéficiaire de CHF 147'333.95. **M. Raphaël Dévaud** demande des explications concernant les dépenses liées à la justice de paix. **La présidente** explique qu'un nouveau service régional des tutelles a été créé et que la commune versera CHF 15.- par habitant. Jusqu'alors, elle versait CHF 5.- par habitant mais ce montant n'a

pas été suffisant pour couvrir les coûts de fonctionnement pour les années 2006 à 2010 et il faudra compenser le manque. **Mme Rose-Marie Diacon** demande des précisions concernant le montant prévu pour les sanitaires de l'immeuble de l'école maternelle à Lovens. **M. Pasqual Auer**, vice-syndic, explique que les travaux prévus sont nécessaires et qu'à défaut, des dégâts pourraient survenir. Il précise que le conseil communal mène une réflexion sur l'affectation des locaux du bâtiment de Lovens pour le futur. **Mme Rose-Marie Diacon** demande si cet investissement est judicieux compte tenu que le conseil communal n'a pas encore décidé de l'avenir de ce bâtiment. **La présidente** répond qu'il s'agit de pallier aux travaux les plus urgents pour maintenir les installations fonctionnelles. **M. Alexandre Missègue** met en évidence que le coût de la rénovation de la place de jeux est également compris dans le montant prévu. **M. Bernard Oberson** demande s'il n'est pas plus opportun que le conseil communal mène sa réflexion et soumette une proposition à l'Assemblée communale avant d'entreprendre de quelconques travaux. **La présidente** rappelle que les travaux prévus sont urgents et d'ordre sécuritaire. Quant aux montants prévus pour la salle polyvalente et l'entretien de la dalle devant l'école de Lentigny, **M. Pasqual Auer** explique qu'ils sont prévus pour des travaux nécessaires au maintien du patrimoine communal.

### **3.2. Rapport de la commission financière**

**M. Alexandre Missègue** donne lecture du rapport de la commission financière.

#### **" Préambule**

*La Commission financière, nouvellement constituée, s'est réunie à 3 reprises pour examiner le budget 2012, dans le but d'honorer le mandat qui lui a été confié pour la présente législature.*

*La commission financière estime que le budget établi et présenté à l'Assemblée est réaliste et pondéré. Un travail important et minutieux a été consenti pour élaborer ce dernier.*

#### **1. Budget de fonctionnement**

##### **Appréciations générales**

*Concernant les charges, nous relevons une augmentation constante des charges liées notamment dans les domaines de l'école, de la santé et des affaires sociales.*

*Concernant les recettes, nous notons une augmentation du montant provenant de la péréquation financière intercommunale pour un montant de 49'000.- par rapport au budget 2011.*

*L'impôt sur le revenu des personnes physiques progresse de 86'000.-. Les autres impôts sont stables et estimés de manière prudente.*

*Le budget 2012 contient une contribution cantonale pour le passage à la deuxième année d'école enfantine. Cette contribution de 72'000.- sera versée la dernière fois en 2014.*

*Suite à l'adoption du règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux par l'assemblée communale du 15.12.2010, les nouvelles taxes vont fortement augmenter. Cette augmentation des taxes n'a cependant pas directement un impact sur le bénéfice final. En effet, l'excédent de taxes par rapport aux charges est neutralisé par une attribution à la réserve. Cette réserve sera par la suite utilisée lors d'investissements relatifs à l'évacuation des eaux.*

*L'augmentation nette des taxes qui résulte de la mise en œuvre de ce nouveau règlement, se monte à environ Fr. 210'000.00, mais demeure pour l'instant inférieure à l'évaluation présentée lors de l'assemblée du 15.12.2010.*

### **Conclusion et préavis de la Commission financière**

*Pour la deuxième année consécutive, le budget de fonctionnement présente un solde positif. Le bénéfice prévisionnel pour l'année 2012 se monte à Fr. 147'333.-. Ce bénéfice progresse de Fr. 32'353.00 par rapport au budget 2011. Les augmentations du produit des impôts sur le revenu des personnes physiques ainsi que la contribution perçue au titre de la péréquation financière intercommunale y contribuent pour une grande partie.*

*Ce résultat positif est réjouissant. Cependant, les gros investissements acceptés lors des dernières assemblées communales en cours de réalisation ou qui seront réalisés ces prochaines années augmenteront sensiblement les charges au-delà de 2012. A elle seule, la nouvelle école produira une charge annuelle supplémentaire d'environ Fr. 230'000.00. Le résultat actuel du budget 2012 ne sera donc pas de trop pour faire face à l'accroissement programmé de ces charges.*

*Sur la base des informations qu'elle a reçues et avec ces considérations, la Commission financière donne un préavis positif au budget de fonctionnement 2012 et invite l'Assemblée à l'accepter.*

### **Budget d'investissement**

**La présidente** informe qu'à l'avenir, les crédits d'intention figureront dans le budget d'investissement. Dans l'Information communale, le conseil communal a présenté l'état des projets pour lesquels il n'y a aucun dépassement. En raison d'un oubli, le dossier relatif au déplacement de la conduite qui se trouve derrière le cimetière à Onnens n'y figure pas. Elle donne la parole à l'Assemblée communale. La parole n'est pas demandée.

**M. Alexandre Missègue**, vice-président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

*"1. Budget d'investissement*

*Dans la mesure où le budget d'investissement ne contient que des reports d'objets déjà votés et aucun objet nouveau, la Commission financière n'a aucune remarque à formuler et préavise favorablement ledit budget. Elle invite l'assemblée à l'accepter."*

### **3.3. Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement**

L'Assemblée communal est invitée à approuver le budget de fonctionnement 2012.

**L'Assemblée communale approuve à l'unanimité.**

L'Assemblée communal est invitée à approuver le budget d'investissement 2012.

**L'Assemblée communale approuve à l'unanimité.**

## 10.5. Point 4 - Autres informations d'ordre financier

**La présidente** informe que le conseil communal souhaite dorénavant informer ses citoyens de l'état des dossiers en publiant les décomptes finaux dans l'Information communale.

Elle annonce qu'il y a un dépassement de budget pour le dossier du plan d'aménagement local (PAL); le conseil communal travaille à en définir les causes. Le PAL a été déposé auprès du Canton le 9 novembre 2011. **M. Christophe Anet**, conseiller communal, établira un échéancier du PAL et le conseil communal présentera un compte-rendu complet pour la prochaine assemblée communale.

**M. Claude Marro**, conseiller communal, présente le décompte final du plan général d'évacuation des eaux (PGEE). Il explique que cela fait plus de 12 ans que le 1<sup>er</sup> crédit a été voté. Le montant qui a été payé actuellement se monte à CHF 142'291.65 et les subventions s'élèvent à CHF 76'744.00. Le montant des subventions n'est pas proportionnel car à partir d'un certain montant, la Confédération et le Canton ne versent plus de subvention. Ce compte d'investissement est bouclé et il a été payé par la trésorerie de la commune. Il sera amorti par la réserve constituée à cet effet.

**M. Laurent Yerly**, président de la commission financière, informe que la commission financière n'a pas établi de rapport concernant le décompte final du PGEE mais seulement des commentaires dont il donne lecture.

*" L'élaboration du plan général d'évacuation des eaux, le PGEE, a été un travail de longue haleine.*

*Or, un projet comme celui-ci, qui s'inscrit sur la durée, présente deux défis majeurs, que sont*

- *d'une part le maintien d'une cohérence des travaux, dans le but d'obtenir, à la fin, ce que l'on visait initialement ;*
- *et d'autre part la maîtrise du projet / du dossier du point de vue financier.*

*Le premier défi a été relevé : le PGEE est aujourd'hui achevé et jugé complet. Au point de vue financier, un dépassement de 15% - soit un peu moins de 20'000 francs - est constaté.*

*En soit un dépassement de crédit n'est jamais « acceptable », pour reprendre un terme contenu dans l'information communale. La règle veut que les dépenses liées à un projet soient contenues dans le cadre du crédit voté par l'Assemblée de commune.*

*Dans le cas présent, le dossier du PGEE était relativement complexe, parce qu'il s'agissait de réaliser un seul PGEE pour nos 3 villages. En outre, les travaux se sont étalés sur 12 ans au total. Ces éléments, ces difficultés, auraient pu faire craindre un risque de dérapage et de perte de maîtrise du projet.*

*La finalisation du PGEE ainsi que le décompte présenté ici démontrent que cela n'a pas été le cas. Le projet a été mené de manière efficace, sur toute la durée, même s'il faut constater un dépassement du crédit.*

*La Commission financière n'a pas d'autre remarque à formuler et remercie le Conseil communal pour l'information complète et transparente adressée à l'Assemblée communale pour cet objet."*

## 10.6. Point 5 - Modification du règlement du personnel communal

La présidente explique que le personnel communal est actuellement très occupé. La charge de travail des conseillers/ères est considérable et elle a des répercussions directes sur le travail de l'administration. Il semble nécessaire, dans un premier temps, d'engager des aides de manière sporadique afin de permettre au personnel communal de se mettre à jour. Si besoin, le pourcentage du taux d'activité de l'administration pourra être revu.

Le conseil communal se veut un employeur attractif et fidéliser ses employés. Le Canton offre actuellement 5 semaines de vacances à ses employés. C'est pourquoi, suite à une demande qui lui a été faite, le conseil communal propose à l'Assemblée communale d'augmenter de 5 jours les vacances des employés communaux. **M. Laurent Yerly** demande si une semaine supplémentaire peut être absorbée par le taux actuel. **La présidente** répond qu'une analyse sera effectuée durant les 6 premiers mois. Actuellement, le potentiel de l'administration n'est pas suffisant pour absorber la semaine supplémentaire, alors que cela est possible pour le service de l'édilité.

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à accepter la modification de l'art. 51 du règlement du personnel communal comme suit :

Art. 51 Durée des vacances

Le collaborateur ou la collaboratrice engagé-e à titre provisoire ou définitif a droit chaque année aux vacances suivantes :

- a) jusqu'à la fin de l'année civile dans laquelle il a 49 ans : 5 semaines ;
- b) dès le début de l'année civile dans laquelle il a 50 ans : 6 semaines.

Cette règle s'applique dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**L'Assemblée communale approuve à l'unanimité.**

## 10.7. Point 6 - Divers

**M. Bernard Oberson** demande si la prolongation des sépultures échues est possible. **La présidente** répond qu'un avenant au règlement d'application relatif aux cimetières de Lentigny et d'Onnens le prévoit. Il demande s'il est possible d'ensevelir des urnes funéraires dans de petites tombes. **La présidente** répond que cela n'est pas possible actuellement et que le conseil communal va mener une réflexion en vue d'adapter son règlement aux besoins de la population. **M. Gérald Telley**, en son titre de président de paroisse, confirme que certaines personnes ont exprimé un mécontentement; il soutient la démarche du conseil communal dans sa volonté de mener une réflexion sur l'occupation des cimetières. **M. Gérald Mazza** signale qu'un arbre, propriété de la commune mais situé sur sa place privée pavée, est sec et qu'un tilleul dépérit. Le conseil communal en prend acte. **Mme Marguerite Cristin**, mère de Mme Isabelle Vollichard, fait état du projet de la création d'une allée de chênes " En Bumin" à Lentigny. Elle déclare vouloir fournir à la population des informations dont celle-ci n'a pas connaissance ou de manière équivoque. Elle rappelle qu'il est prévu de planter des chênes en face de la rangée de chênes déjà existante pour aboutir à la création d'une allée de chênes sur un chemin classé à l'inventaire des voies de communications historiques d'importance nationale. Elle précise que ce projet est parti d'une initiative citoyenne et qu'il ne relève d'aucune obligation. A ce jour, 500 signatures ont été récoltées; le projet est quasiment autofinancé et il sera autogéré. Le problème que rencontre le projet se situe au niveau des terrains prévus pour accueillir ces arbres. Ces

terrains sont actuellement loués à des agriculteurs dont 2 s'opposent à la création d'une rangée de chênes sur les parcelles qu'ils exploitent. **Mme Marguerite Cristin** précise que le code des obligations prévoit la possibilité de résilier les contrats de baux à ferme pour un projet d'utilité publique. Elle soutient que reporter le projet revient à l'enterrer; l'obtention de subventions ne sera plus possible. **La présidente** précise, tout d'abord, qu'une réponse à la question posée par M. Christophe Guillaume lors de l'assemblée communale du 8 juin 2011 a été donnée lors de l'assemblée communale du 7 septembre 2011. Elle confirme que les terres concernées par le projet de Mme Isabelle Vollichard sont des parcelles actuellement louées à des agriculteurs et que l'échéance des contrats est fixée à fin mai 2014; le conseil communal a conclu des baux à ferme avec les agriculteurs et il ne souhaite pas les résilier; Mme Isabelle Vollichard en a été informée. **Mme Marguerite Cristin** précise que Mme Isabelle Vollichard a déjà obtenu une promesse de subsides; elle demande quand est-ce que le conseil communal va reconsidérer le projet. **M. Olivier Mettraux**, conseil communal, rappelle que le projet n'est pas enterré, qu'il s'agira de reconsidérer la question en fin 2013 et que, renseignements pris auprès de Pro Natura entre autres, des subventions pourront encore être accordées. Il rajoute que le conseil communal ne veut pas " entrer en guerre " avec les fermiers qui ne veulent pas de cette rangée de chênes sur le terrain qu'ils exploitent. **Mme Marguerite Cristin** demande qu'une topographie de la situation soit présentée lors de la prochaine assemblée communale. Le conseil communal prend acte de la demande; Mme Marguerite Cristin sera informée au préalable de la décision du conseil communal à ce propos. **M. Alexandre Missègue** demande ce qu'il en est du raccordement de Lovens au réseau VDSL de Swiscom. **M. Pasqual Auer** répond que le conseil communal ne s'est pas encore positionné concernant un investissement et qu'il n'a pas repris contact avec Swisscom. **La présidente** précise que le conseil communal n'est pas opposé à une participation financière qui pourrait éventuellement être prise sur le bénéfice des comptes 2011. **M. Raphaël Dévaud** demande s'il ne serait pas préférable d'interdire à Swisscom d'installer le réseau VDSL sur Onnens et Lentigny avant que cela ne soit possible pour l'ensemble de la commune. **La présidente** explique que le conseil communal n'a pas la compétence d'interdire à la société Swisscom d'équiper Lentigny et Onnens si elle souhaite le faire. **M. José Codourey** demande si les enfants sont autorisés à attendre le bus à l'intérieur de l'école de Lovens en cas de pluie. **Mme Rose-Marie Diacon**, actuelle locataire de cet immeuble, informe qu'elle a déjà, par le passé, laissé la porte de l'immeuble ouverte à cet effet mais que les enfants avaient fait beaucoup de remue-ménage. Le conseil communal prend acte que les enfants qui attendent le bus à l'école de Lovens n'ont pas de possibilité de s'abriter en cas de mauvais temps. **M. Jean-Marie Hirt** remercie le conseil communal d'avoir organisé l'assemblée communale à Onnens; pour le futur, il souhaite que les assemblées se déroulent en alternance entre Lentigny et Onnens. Il estime cette alternance d'autant plus importante que le secteur d'Onnens a déjà dû faire le deuil de La Poste et de son auberge. **La présidente** répond que le conseil communal maintiendra cette alternance dans la mesure du possible. Par ailleurs, **M. Jean-Marie Hirt** demande que le conseil communal soit attentif à ce que les bâtiments qui sont classés soient transformés dans le respect de l'aspect historique. **La présidente** déclare que le conseil communal y veille. A ce propos, **M. Christophe Anet**, conseiller communal, fournit quelques précisions concernant l'état du projet de rénovation de l'Auberge de l'Union à Onnens. **M. Bernard Oberson** constate que les routes ne sont marquées que sur les bords. **La présidente** explique que le marquage des routes doit respecter les normes VSS; en l'occurrence, les routes communales sont trop étroites (selon les normes : 5,50 m. au minimum) pour pouvoir être marquées au milieu. Par ailleurs, elle précise que les entreprises, passablement chargées, rechignent à ne venir " que " marquer les routes; les marquages se font donc lors de la réfection des tronçons de route. **M. Bernard Mettraux** demande s'il est prévu de réduire l'éclairage nocturne. **La présidente** répond que le groupe E a lancé une campagne pour le remplacement des ampoules; en effet, les ampoules à mercure sont interdites et elles devront être remplacées. Cependant, ces remplacements sont coûteux et le conseil communal doit encore mener une réflexion et décider comment il veut procéder. **La présidente** informe

que M. Jérôme Mazza, commandant des sapeurs-pompiers, quitte ses fonctions à la fin de l'année; elle présente M. Frédéric Rossier, nouveau commandant des sapeurs-pompiers, qui entrera en fonction dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012. M. Rossier est accueilli par applaudissements.

La Présidente

La Secrétaire

Beatrix Guillet

Bernadette Frossard